

MODÈLE DE BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES	
Interventions de professionnels (précisez le nombre total d'heures prévu)		Ressources mobilisées par l'établissement	
Sorties (précisez spectacles, expositions, projections, rencontres...)		Collectivités territoriales - ville, communauté d'agglomération - département - région	
Frais de déplacement		Autres structures (établissement culturel, ADIAM, mécénat...)	
Frais de fonctionnement (précisez achats divers...)		Aide complémentaire demandée	
Total		Total	

Il est conseillé de détailler tous les frais envisagés pour la réalisation du projet afin que l'ensemble des postes de dépenses soit clairement chiffré et justifié. Établir le détail des dépenses envisagées peut également vous permettre de déterminer, sans l'indiquer dans le budget, quels sont les postes indispensables et ceux qui peuvent être réduits si l'ensemble des aides financières demandées n'est pas accordé.

Il est possible d'évaluer le coût de toutes les interventions de professionnels extérieurs à l'établissement scolaire, même si ces interventions ne sont pas facturées, en précisant pour chaque type d'intervention le nombre d'heures et leur coût. Pour les sorties envisagées, précisez également leur type et leur coût unitaire. Ne pas oublier d'évaluer les frais de déplacement aussi bien pour les élèves et l'équipe pédagogique que pour les intervenants professionnels.

Les frais de fonctionnement correspondent à des frais de gestion particuliers ou à l'acquisition par l'établissement de matériaux spécifiques pour la réalisation du projet (y compris équipement technique, logiciels etc.).

Le partenariat avec une ou plusieurs structures culturelles et l'apport financier (réel ou en industrie) de celles-ci apparaîtra dans les recettes « Autres structures ». Toutes les cases ne sont pas forcément remplies. Ainsi, si l'établissement ne reçoit aucune aide financière pour le projet de la part des collectivités territoriales et d'autres structures, les recettes peuvent être réparties entre l'établissement scolaire et le montant de l'aide financière demandée dans votre dossier.